217C2968
FR0011471291-FS1236

19 décembre 2017

Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)

YMAGIS

(Euronext)

Complément à D&I 217C2951 du 18 décembre 2017

Par courrier reçu le 19 décembre 2017, la société par actions simplifiée Targetin[1] (85-87 avenue Jean Jaurès, 92120 Montrouge) a effectué la déclaration d'intention suivante :

« La société Targetin déclare :

- l'acquisition a été réalisée sur fonds propres ;
- agir seule ;
- envisager de poursuivre ses achats ;
- ne pas envisager d'acquérir le contrôle de la société ;
- n'envisager aucune stratégie vis-à-vis de l'émetteur, la société est déjà holding animatrice, son président est président d'YMAGIS ;
- n'envisager aucune modification de la stratégie, ni aucune des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- n'être partie à aucun des accords et instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- ne détenir aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de l'émetteur ;
- ne pas envisager de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance, l'actionnaire principal étant déjà président de la société. »

[1] Anciennement dénommée Ymagis Holdings SAS et contrôlée par M. Jean Mizrahi.